

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le dix décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIELLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

ABSENT :

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210_D_128

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme rappelle que le Code Général des collectivités territoriales (article L.1524.5) oblige à prendre connaissance des rapports d'activité et des comptes des sociétés dans lesquelles la Communauté de Communes est actionnaire. En tant qu'actionnaire de la SPL Les Rives d'Aurec, le Conseil Communautaire doit prendre connaissance du rapport d'activité et des comptes pour l'exercice 2023 de la SPL qui ont été adoptés par son Conseil d'Administration.

Objet : : SPL Les
Rives d'Aurec :
Rapport d'activités
2023

Une synthèse du rapport d'activités 2023 a été présentée en séance.

Messieurs GIRODET, VIAL, SALGADO, DURIEUX, ARNAUD et HAURY ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention) :

- A pris connaissance du rapport d'activité de la SPL pour l'année 2023
- A pris connaissance du compte de résultat de l'année 2023 présentant un excédent de 9 812,00 €
- Approuve le bilan de l'activité de la SPL pour l'année 2023 ainsi que le rapport financier

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, le
jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210_D_128-DE
Reçu le 16/12/2024

